



Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 5 décembre 2023

Présidence : David Humair Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 48

Presse : Madame Nicole Rüttimann, La Liberté
Monsieur Anton Bruni, Freiburger Nachrichten et Murtenbieter

C'est avec plaisir que le Syndic accueille l'Assemblée pour la 6^{ème} réunion de la législature 2021-2026. David Humair remercie les citoyens de s'être déplacés pour accomplir leur devoir civique. Il précise que 48 personnes sur 784 se sont donné la peine de venir donner leur avis. Il salue la presse nommée ci-dessus et excuse le conseiller communal Léo Colautti comme deux membres de la commission financière, Messieurs Bruno Gross et Joël Oberson.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 47 du 24 novembre 2023, par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages dans le cadre du bulletin communal d'automne.

Il est annoncé que l'Assemblée communale est enregistrée et que les personnes qui prennent la parole sont priées d'attendre le micro et de s'annoncer pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Sont désignés comme scrutateurs :

- Monsieur Sacha Müller
- Monsieur Tiago Da Silva

ils acceptent leur mandat.

Le nombre de personnes, comprenant le Conseil communal est de 48 au total.

* * *

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 mai 2023
2. Règlements communaux au 01.01.2024 – Présentation des nouveaux tarifs :
 - 2.1. Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable
 - 2.2. Règlement communal relatif à l'évacuation des eaux usées
3. Présentation de la planification financière 2024 – 2028
4. Budget de fonctionnement 2024 :
 - 4.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 4.2. Rapport de la commission financière
 - 4.3. Acceptation du budget de fonctionnement
5. Budget d'investissements 2024 :
 - 5.1. Présentation du budget d'investissements
 - 5.2. Rapport de la commission financière
 - 5.3. Acceptation du budget d'investissements 2024
6. Approbation du règlement scolaire
7. Promotions civiques
8. Divers

David Humair mentionne l'ordre du jour et demande à l'Assemblée si elle a des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il est accepté et l'Assemblée est déclarée ouverte.



Commune de Cressier

Le Syndic débute la réunion par quelques mots. Comme vous le savez la situation générale internationale est ce qu'elle est, avec ses guerres en Ukraine et en Palestine. L'impact n'est pas direct sur Cressier mais, influence l'atmosphère général et certains coûts de produits. A côté de cela, il est clair que notre société et ses citoyens demandent toujours davantage et attendent de plus en plus des autorités. Ceci se ressent dans les budgets et l'organisation. Cressier croît en nombre d'habitants et l'impact est réel sur les ressources, les coûts et indirectement sur la biodiversité. La croissance n'est pas gratuite et, pour les autorités, il devient difficile de planifier la gestion de ce qui sera visible dans les chiffres qui seront présentés. Les charges liées du canton et des associations nous sont imposées ; nous n'avons pas énormément de marge dans les budgets. L'interaction entre la Confédération, les cantons et les communes devient de plus en plus complexe, nous avons voté dernièrement concernant le désenchevêtrement des tâches. David Humair n'estime pas devoir juger ce genre de décision mais, à titre d'exemple, la protection des données demandera encore plus de mesures à prendre pour les communes aussi. Nous devons nous adapter. Croître a aussi un impact sur la gestion des déchets, de la distribution de l'eau de son évacuation etc. Une responsabilité collective et individuelle doit être prise en compte. Le civisme tient particulière à cœur au Syndic et chacun a un rôle à jouer dans ce domaine. Cependant 48 personnes sur 784 sont présentes ce soir, quelle est la valeur de la démocratisation lorsque 5% seulement participe. Ceci ne touche pas Cressier seulement, c'est une situation générale.

Le village va bien et c'est grâce à vous et au Conseil communal qui œuvre toute l'année pour son bon fonctionnement malgré les soucis rencontrés cette année par exemple.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 2 mai 2023

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

David Humair demande aux citoyens s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.



2. Règlements communaux au 01.01.2024 – Présentation des nouveaux tarifs :

2.1. Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable

2.2. Règlement communal relatif à l'évacuation des eaux usées

David Humair passe la parole à Jacques Berset pour la présentation de ce point.

Jacques Berset présente les nouvelles fiches de prix des règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées. Le Conseil communal a décidé d'abaisser les taxes de renouvellement dont le calcul se base sur l'IBUS des parcelles. Un calcul pour une parcelle de 1'000 m² est démontré à l'écran pour les deux règlements.

Le prix de l'eau sera augmenté car les frais sont plus conséquents et la vente diminuera dès mi 2024 car Courlevon sera desservi par IB-Murten, ce qui représente CHF 20'000.00 de moins d'entrée.

FICHE DES TARIFS

Le Conseil communal

Vu l'art. 44 du règlement relatif à la distribution d'eau potable

Décide :

Les taxes prévues aux dispositions ci-dessous du règlement relatif à la distribution d'eau potable sont fixées selon le tarif suivant :

Art. 36 al. 2 **Taxe de raccordement**

a) Fonds situé en zone à bâtir

a) CHF 14.00 par m² de surface de la parcelle x l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé pour la zone à bâtir considérée ;

b) CHF 3.50 par m³ (surface en m² de la parcelle x coefficient maximum) si le RCU fixe un coefficient de masse pour la zone à bâtir ;

Art. 37 **Taxe de raccordement**

b) Fonds situé hors zone à bâtir

CHF 14.00 par m² ;

Art. 41 al. 3 **Taxe de base annuelle**

a) CHF 0.11 par m² de surface de la parcelle x l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé pour la zone à bâtir considérée ;

b) CHF 0.07 par m³ (surface en m² de la parcelle x coefficient maximum) si le RCU fixe un coefficient de masse pour la zone à bâtir ;

Art. 42 **Taxe d'exploitation**

CHF 1.45 par m³ du volume d'eau consommée.

Art. 43 **Location de compteur**

Location annuelle du compteur d'eau CHF 25.00

Art. 44 al. 4 **Prélèvement d'eau temporaire**

Eau de construction :

CHF 200.00 pour le 1^{er} appartement

CHF 100.00 pour chaque appartement supplémentaire

CHF 1'000.00 pour le forfait de constructions non prévues dans le barème ci-dessus

Adopté par le Conseil communal de Cressier, le 24 novembre 2023.

Le / La Secrétaire :

Le Syndic :



FICHE DES TARIFS

Le conseil communal

Vu l'art. 42 du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

décide :

Les taxes prévues aux dispositions ci-dessous du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux sont fixées selon le tarif suivant :

Art. 28 al. 1 Taxe unique de raccordement

a) Pour un fonds construit situé dans la zone à bâtir

- a) CHF 21.50 par m² de surface de la parcelle x l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé pour la zone à bâtir considérée ;
ou CHF 5.50 par m³ (surface en m² de la parcelle x coefficient maximum) si le RCU fixe un coefficient de masse pour la zone à bâtir ;

Art. 29b Taxe unique de raccordement

b) Pour un fonds construit hors de la zone à bâtir

- a) CHF 21.50 par m²

Art. 38a, al. 1 Taxe de base

a) Pour un fonds situé dans la zone à bâtir

- a) CHF 0.05 par m² de surface de la parcelle x l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé pour la zone à bâtir considérée ;
ou CHF 0.05 par m³ (surface en m² de la parcelle x coefficient maximum) si le RCU fixe un coefficient de masse pour la zone à bâtir ;

Art. 39b Taxe de base

b) Pour un fonds construit hors de la zone à bâtir

- a) CHF 0.15 par m²

Art. 41a, al. 1 Taxe d'exploitation

a) générale

al. 1, CHF 1.15 par m³ du volume d'eau consommée.

Adopté par le conseil communal de Cressier, le 24 novembre 2023

La Secrétaire :

Le Syndic :

Le Vice-Syndic demande à l'Assemblée si elle a des questions.

Nathalie Hayoz demande si le charbon actif continuera à être utilisé pour Cressier uniquement ou s'il sera aussi actif pour le réseau d'eau CCMM.

Jacques Berset le charbon agit pour le réservoir qui n'est que pour Cressier et pour les échanges d'eau qui se font déjà aujourd'hui avec Courgevaux. Mais le pompage est uniquement pour Cressier.



3. Présentation de la planification financière 2024-2028

David Humair présente ce point:

L'évolution des coûts et produits sont présentés sur la base du budget 2024 avec une évolution de 2% à 5% selon les dicastères. Un excédent de charges se profile pour chaque année jusqu'en 2028. Comme dit en introduction du Cressia-Quoi ? l'année 2024 sera une année charnière qui nous permettra d'envisager l'avenir. En effet, le modèle MCH 2 ne permet plus de projeter les entrées d'impôts des années précédentes ce qui représente un certain manque de produits malgré le fait que ceux-ci existeront.

Si la projection s'avère réelle, des adaptations concernant les dépenses comme les rentrées devront être faites, ce qui signifie également une hausse du taux d'imposition.

Le Syndic demande s'il y a des questions.

Madeleine Hayoz demande pourquoi la planification présente une grande différence dans la progression des rentrées fiscales entre 2025 et 2026.

Sylvie Staehlin confirme que le calcul se base sur la progression proposée par le canton de 3.5%. Une erreur s'est produite dans le tableau et la boursière s'en excuse.

David Humair reprend que les projections restent en perte pour les cinq prochaines années car les charges augmentent et les revenus ne permettent actuellement pas leur couverture. Une hausse du taux d'impôt est probable.

Le Syndic demande s'il y a d'autres questions. Comme ce n'est pas le cas le point est terminé.



4. Budget de fonctionnement 2024

- 4.1. Présentation du budget de fonctionnement
- 4.2. Rapport de la commission financière
- 4.3. Acceptation du budget de fonctionnement

Présentation du budget de fonctionnement

Chapitre	Budget 2024		Budget 2023		Différences	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	947'785.85	366'3535.70	974'275.85	359'555.70	-26'490.00	6'980.00
1 Ordre public	158'299.10	6'350.00	154'473.10	5'670.00	3'826.00	680.00
2 Enseignement et formation	1'887'734.30	467'999.45	1'760'845.30	467'999.45	126'889.00	-
3 Culte, culture et loisir	173'214.00	4'036.00	217'452.40	4'436.00	-44'238.40	-400.00
4 Santé	525'131.60	5'360.35	513'311.40	5'360.35	11'820.00	-
5 Affaires sociales	485'742.00	1'000.00	465'132.00	1'000.00	20'610.00	-
6 Transports/communications	562'140.65	13'416.40	483'485.65	13'416.40	'78'655.00	-
7 Protection –environnement	679'526.50	571'357.30	714'414.90	606'449.75	-34'888.40	-35'092.45
8 Economie	189'24.965	102'296.15	168'573.95	76'296.15	20'669.00	26'000.00
9 Finances et impôts	276'316.00	4'021'865.50	222'550.00	4'315'612.50	53'766.00	-293'747.00
Total	5'885'132.95	5'560'216.85	5'674'514.55	5'855'796.30	210'618.40	-
Excédent de charge /revenu		324'916.10	181'281.85			295'579.45

Sylvie Staehlin présente le budget de fonctionnement par chapitre en expliquant les différences au niveau des charges et des produits par rapport au budget 2023.

Le Conseil communal a décidé de présenter le budget 2024 avec un excédent de charges. Il s'agit d'une année charnière et si les comptes 2024 s'avèrent aussi négatifs que projetés, les mesures adéquates seront prises.

Quelques informations avant de traiter les chapitres :

a) Secrétariat communal

Un changement au niveau du secrétariat sera opéré mais le taux d'occupation reste le même.

b) Personnel communal

Un employé technique sera recherché pour le dernier trimestre 2024.

Son salaire est déjà prévu pour 3 mois et réparti dans les différents dicastères de la même manière que ceux du personnel édilitaire.

c) Différents coûts ont été adaptés aux comptes 2022



Commune de Cressier

Chapitre 0 Administration communale

Le taux d'activité du secrétariat reste à 160% mais se répartira entre les deux employées de manière égale à 80%.

Adm. des finances

La répartition entre l'administration générale et des finances est adaptée.

Une part du support informatique a été ajoutée dans la finance. MCH2 demande plus d'assistance pour l'établissement des comptes.

Services généraux

Les frais de port ont été adaptés – augmentation du prix des timbres notamment.

Quelques positions ont également été rectifiées selon les dépenses 2022.

La participation aux associations a été augmentée. Le nombre d'habitants influe sur les calculs.

Bâtiments communaux :

Pour tous les bâtiments communaux, le calcul des frais de chauffage a été adapté aux prix/kWH.

Four communal

Un montant de CHF 15'000.00 est prévu pour la réparation des cadres en molasse.

Centre Village

Le montant pour l'entretien a été abaissé de CHF 10'000.00.

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense

Les frais pour la défense incendie ont progressé de 8%.

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Chapitre 2 Formation

- L'école primaire progresse de plus CHF 29'000.00 ceci est notamment dû à l'engagement de personnel pour les 1h et l'adaptation de certaine position comptable dans le programme de l'école.
- Des investissements sont prévus au CORM.
- Les écoles spécialisées augmentent de plus 10%.

Bâtiment scolaire :

Les frais accusent une progression de CHF 41'469.00.

Pour l'entretien du bâtiment, il est prévu en sus de l'entretien usuel :

- Réfection de la façade du bâtiment scolaire de CHF 10'000.00
- Mise en conformité de système électrique CHF 10'000.00
- Installation de l'internet à la salle multimédia CHF 5'000.00

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Chapitre 3 Culture, Sport et Loisirs

Les charges de ce chapitre sont en baisse par rapport à 2023.

La bibliothèque étant équipée et aucuns travaux supplémentaires ne sont prévus à la halle.

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.



Commune de Cressier

Chapitre 4 Santé

Les coûts ont évolué au niveau cantonal comme régional. Charges liées,
Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Chapitre 5 Social

CHF 20'000.00 arrondi supplémentaire soit 4.3%. Les augmentations sont surtout contenues dans les postes cantonaux. Charges liées.
Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Chapitre 6 Trafic et télécommunication

- Une grosse partie des charges supplémentaires se situe dans les salaires, l'engagement du responsable technique en est la cause.
- Il est prévu d'acquérir une épareuse (déjà au budget 2023) et un véhicule électrique.
- CHF 20'000.00 de plus dans l'entretien des routes permettraient la réfection de la Route de Villars-les-Moines.

Willy Aebi aimerait connaître les détails de frais supplémentaires pour le poste des achats de machines, appareils, véhicules, outils.

Jacques Berset répond que l'épareuse est usée, un montant avait été prévu en 2023 mais pour l'instant elle est toujours en fonction. Comme nous avons l'intention d'engager un agent de maintenance, il faudra l'équiper d'un véhicule et il a été pensé à une petite fourgonnette électrique.

Aucune autre question n'est posée par l'Assemblée.

Chapitre 7 Protection de l'Environnement et aménagement du territoire

Eau potable

Quelques postes ont été augmentés par rapport à l'exploitation.

Taxe de renouvellement

Le nouveau taux de la taxe est pris en compte

Vente d'eau

L'eau passe à CHF 1.45/m³ soit 25 ct supplémentaires.

La vente d'eau à Courlevon, resp. Morat cessera en milieu d'année

Eaux usées

Le nouveau taux de la taxe de renouvellement est pris en compte

Le prix de l'épuration par m³ reste inchangé.

Gestion des déchets

Couvertures à 70%

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.

Chapitre 8 Economie publique

Dans l'ensemble ce chapitre n'évolue que très peu.

Le CAD est adapté aux coûts réels autant en charges qu'en produits. Un calcul du prix au kWh (24 ct) se reportent dans les bâtiments en charge et en produit dans le chapitre.

Aucune question n'est posée par l'Assemblée.



Chapitre 9 Finance et impôts

Le budget a été calculé avec le taux actuel de 68 ct par franc versé au canton.

Les augmentations sur la facturation sont reportées selon les recommandations de l'Etat de Fribourg. Elle se base sur les chiffres au 30 septembre 2023 pour les personnes physiques et sur la facturation 2022 pour les personnes morales. Les pourcentages sont : 2.2.% sur le revenu, 4,5% sur la fortune, 3,5% sur le bénéfice et sur le capital.

Il faut noter que la masse d'impôt des personnes physiques a diminué au niveau du revenu de CHF 184'200.00 par rapport à 2022 et de CHF 352'700.00 par rapport à 2021.

Nous ne recevrons plus le montant pour la réforme fiscale (CHF 125'000.00 en 2023).

La péréquation financière a augmenté. Elle se base sur les 5 années précédente lors desquelles nous avons eu des revenus extraordinaires les années précédentes dus à des rattrapages assez conséquents pour les personnes physiques.

David Humair reprend la parole pour conclure la présentation du budget de fonctionnement. Il explique que la perte prévue sera certainement moins élevée et que c'est pour cette raison que le taux d'impôt est maintenu pour 2024. C'est une année charnière qui nous permettra de mieux cibler la progression et les besoins.

Le Syndic demande à l'Assemblée si elle a des questions et comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à Madame Pilloud, Présidente de la commission financière qui lit son rapport (voir ci-dessous).

David Humair demande à Assemblée si elle a encore des questions. Comme il n'y en a pas, le vote est procédé à main levée ; le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

5. Budget d'investissements 2024 :

5.1. Présentation du budget d'investissements

5.2. Rapport de la commission financière

5.3. Acceptation du budget d'investissements 2024

INVESTISSEMENTS

Chapitre 4

Le RSL a un nouveau comité directeur et lors de l'Assemblée des délégués, un point du tractanda proposait le remboursement, par les communes, du capital de tiers pour l'agrandissement du home de Jeuss ; celui-ci s'élève à CHF 9'000'000.00 ce qui représente, selon la répartition financière, un montant CHF 251'300.00 pour Cressier auxquels on ajoute CHF 15'300.00 pour divers autres investissements. Il s'agit d'une charge liée.

Chapitre 6

6150.5040.00 Rénovation et transformation du dépôt édilitaire

Plusieurs étapes ont été réalisées. Un montant de 1'050'000.00 est mis au budget. La mise à l'enquête et les travaux devraient commencer en 2024.

Le projet fera l'objet d'une présentation complète à la population.



Chapitre 7

71 Approvisionnement en eau potable

7101.5620.01 Extension du réseau d'eau CMM	CHF 300'000.00
7101.6370.00 Taxes de raccordement	CHF 30'000.00

72 Traitement des eaux usées

7201.5032.00 Mesure contre les ruissellements	CHF 500'000.00
7201.5032.10 Mise en séparatif des quartiers Palâ/Poya	CHF 300'000.00
7201.6370.00 Taxes de raccordement	CHF 40'000.00

Ces deux projets sont encore dans les services cantonaux en demande préalable. Les montants ci-dessus sont prévus pour la mise en route des travaux.

Jacques Berset explique que pour le projet contre les ruissellements, un avant-projet a été mis sur pied avec le bureau d'ingénieurs durant l'été. Le dossier est à l'examen auprès des services cantonaux. La semaine passée une séance avec l'ECAB a eu lieu. Ceci nous permettra de faire des modifications, le cas échéant avant la mise à l'enquête, l'affaire suit son cours.

Mise en séparatif, les mesures du quartier de la Pâla les ont été prises et le contrôle des canalisations effectué. Le projet a été examiné par le Conseil communal et aussi dans les bureaux étatiques. L'affaire est également en cours. Nous suivons ces dossiers qui prennent un peu de temps.

David Humair reprend le micro et revient sur le fait que passablement de projets avancent mais la commune est dépendante d'instances autres pour le démarrage des travaux. Il en va de même pour la réfection du Riau qui est un gros projet. Quatre variantes différentes nous ont été demandées et à chaque fois le bureau d'ingénieurs est engagé pour faire des propositions. Des aides fédérales et cantonales entreront en question, donc nous sommes contraints de passer par toutes ces étapes ce qui prend du temps.

Willy Aebi demande si des détails peuvent être donnés pour le projet contre les ruissellements.

Jacques Berset explique que c'est pour l'amont du village. Une digue sera construite derrière la halle pour freiner les eaux. Il y aura une correction du chemin entre le stand de tir et la ciblerie, deux cuvettes seront creusées des deux côtés de la place de parc de la halle pour récupérer et ralentir le débit d'eau comme plus haut pour le chemin de Bouley. Des plans existent, ils peuvent être consultés mais ce n'est pas si simple ; les séances avec le Service de l'environnement sont exigeantes et maintenant l'ECAB s'en mêle à cause des inondations. De plus, nous avons appris que le Service de l'agriculture exigera que les digues se construisent sur du terrain communal voire privé mais non sur des terres agricoles.

Tout est à disposition. Nous avançons à petits pas et le dossier n'est pas simple. C'est comme pour le Riau, le dossier est en mains fédérales ; c'est un projet qui sera très onéreux mais des participations fédérales et cantonales nous seront accordées. Cependant jusqu'à la réalisation, les frais incombent à la commune. Nous subissons les décisions des bureaux étatiques tout est en préparation.

Les investissements ont été présentés au complet pour un total de CHF 2'416'710.00 soit CHF 2'416'710.00 de charges et CHF 70'000.00 de produits.

Le Syndic demande à l'Assemblée si elle a des questions, comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à Madame Pilloud, Présidente de la commission financière qui lit son rapport (voir ci-dessous).

David Humair demande à Assemblée si elle a encore des questions. Comme il n'y en a pas, le vote est procédé à main levée ; le budget de fonctionnement est accepté par 47 voix et 1 abstention.



Rapport de la commission financière.

Commune de Cressier FR

Assemblée communale du mardi 5 décembre 2023 **BUDGET 2024**

Rapport de la Commission financière

Le rapport :

Les membres de la Commission financière de la commune de Cressier se sont réunis le mardi 7 novembre 2023 avec le syndic et responsable des finances, David Humair, un membre du Conseil communal, Leo Colautti, et l'administratrice des finances, Sylvie Staehlin. Les documents du budget de fonctionnement et d'investissements 2024 nous avaient été transmis quelques jours plus tôt, tout comme le plan financier. La compréhension des dépenses et des revenus de la Commune était très claire pour l'ensemble des membres de la Commission financière.

Nos vifs remerciements sont adressés à Madame Staehlin pour son investissement sans faille et son engagement inconditionnel à la tenue des affaires financières de notre commune et particulièrement durant cette difficile période, nos remerciements sont également adressés à Messieurs Humair et Colautti.

Ils nous ont présenté et expliqué les budgets, établis pour la 3^{ème} fois sous l'air de MCH2. Ils ont également répondu de manière très transparente à nos questions.

Budget de fonctionnement pour l'année 2024

Le budget 2024 affiche un excédent de charges de 324'916.10 francs. Nous avons analysé chaque chapitre l'un après l'autre et n'avons pas de remarque particulière à évoquer. Le budget nous paraît réaliste, tant en ce qui concerne les charges que les produits.

Ce budget 2024 est une année charnière. Si nécessaire, le taux d'imposition de notre commune sera réétudié en fin d'année 2024 selon l'évolution des comptes.

La péréquation financière pour 2024 s'élève à 246'316.00 francs, ce qui représente une augmentation de 53'766.00 francs en comparaison du budget 2023. Néanmoins elle correspond à la situation actuelle, étant donné que la commune a perçu un montant important d'impôts rétroactif.

La Commission financière demande à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement pour l'année 2024, tel qu'il est proposé par le Conseil communal.



Investissements prévus pour 2024

Chapitre 4

- Investissements du Réseau Santé Lac (charges liées) CHF. 266'710.00

Chapitre 6

- Rénovation et transformation du dépôt édilitaire CHF. 1'050'000.00

Chapitre 7

- Extension du réseau d'eau CCMM CHF. 300'000.00
- Mesures contre les ruissellements CHF. 500'000.00
- Mise en séparatif des quartiers « la Pâla » et « la Poya » CHF. 300'000.00

Total des demandes d'investissement CHF. 2'416'710.00

Budget d'investissement pour l'année 2024

La commission de finances a étudié ces différentes demandes et a évalué la nécessité de ces investissements et la capacité financière de la commune en rapport avec le budget.

Les investissements en cours de réalisation (donc déjà votés ultérieurement), reconduits ou liés à des engagements dans des associations ne sont pas analysés par notre Commission

Le budget d'investissement pour l'année 2024 affiche un excédent de charge de **2'346'710.00** francs.

La Commission financière demande à l'Assemblée d'accepter le budget d'investissements pour l'année 2024, tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

Cressier, le 5 décembre 2023

La présidente

Christiane Pilloud

Les membres

Bruno Gross

Joël Oberson

Regula Annichini

Sébastien Berset



Avant de passer au point suivant, **David Humair** tient à préciser que l'établissement de ces budgets qui ont été présentés en un peu plus d'une heure, demande un investissement conséquent et cette année des difficultés indépendantes de notre volonté ont été rencontrées.

Comme évoqué plus tôt, des changements auront lieu l'année prochaine. En effet, le poste de secrétaire communale passera en main de Madame Chamorel et Sylvie Staehlin, qui remet cette fonction, continuera à gérer les finances qui est un poste essentiel. Ce soir le Syndic tient à remercier Madame Staehlin qui, malgré une période difficile pour cause de santé, a tenu à assurer la partie financière jusqu'au bout. Applaudissement.

Un cadeau fleuri lui est remis comme à Madame Chamorel qui est ovationnée pour avoir assuré le secrétariat communal pendant l'absence de sa collègue. Ce moment d'émotion passé la suite du tractanda est énoncé.

6. Approbation du règlement scolaire

Le Syndic passe la parole à Mélanie Gubler pour la présentation d'un changement d'article dans le règlement scolaire.

Il s'agit uniquement de la modification de l'art. 2 du Règlement scolaire qui concerne la langue d'enseignement.

Règlement du 25.11.2020	Modification
Art. 2 Langue d'enseignement (art. 11 al.2 RLS)	Art. 2 Langue d'enseignement (art. 11 al.2 RLS)
¹ Lors de l'entrée à l'école, les parents décident de scolariser leur enfant en français ou en allemand.	¹ L'enfant est scolarisé dans la langue qui a été inscrite en tant que langue de correspondance auprès du contrôle des habitants.
² Un changement de langue n'est plus possible jusqu'à la fin de la 8 ^H , sauf en cas de problèmes pédagogiques avérés.	² Des exceptions sont possibles sur demande écrite à la commune.
³ Pour les enfants dont les parents parlent une des deux langues officielles du canton, les mesures de soutien DaZ (allemand langue seconde), resp. FLS (français langue seconde) ne leur sont pas accordées.	³ Pour les enfants dont les parents ne parlent ni le français ni l'allemand, les mesures de soutien DaZ (allemand langue seconde), resp. FLS (français langue seconde) sont à disposition.

Sébastien Berset demande quel est l'objectif visé par cette modification.

Mélanie Gubler répond que c'est les directrices et directeurs de l'école qui ont demandé cette modification afin de pouvoir connaître, avant la rentrée, le nombre d'élèves à répartir dans les classes allemandes et francophones. La langue d'enregistrement auprès des communes permet cette estimation mais, il est toujours possible de scolariser son enfant dans l'autre langue en soumettant une demande.

Sébastien Berset dit qu'il s'agit alors d'une simplification administrative.

Mélanie Gubler confirme

Sébastien Berset demande s'il y a des critères à remplir pour le statut d'exception.



Commune de Cressier

Mélanie Gubler dit que, par exemple, le fait que des parents de langue française inscrivent leurs enfants en allemand représente déjà une exception et que la demande doit être faite. En effet, il faut se rendre compte que si un enfant est inscrit dans une certaine langue, tout ce qui se rapporte à l'enseignement (les directives, les réunions des parents etc.) se fait dans la langue de l'inscription. Certains parents ne sont pas forcément en mesure de comprendre l'autre langue ce qui a été sous-estimé et qui pose certains problèmes. Des exceptions peuvent être acceptées pour autant que les parents maîtrisent la langue dans laquelle l'enfant est scolarisé.

Sébastien Berset demande confirmation, par rapport à l'alinéa 3. Les enfants parlant l'allemand ou le français n'ont droit à aucune mesure de soutien.

Mélanie Gubler dit que ces enfants ont aussi le droit à des soutiens mais que cet alinéa a été pensé plutôt pour les enfants de migrants qui ont des mesures en classe pour le français ou l'allemand.

Sébastien Berset précise alors que le soutien n'est pas accordé aux enfants scolarisés dans une autres langues que la leur.

Mélanie Gubler confirme

Sébastien Berset remarque que le bilinguisme individuel n'est pas encouragé

Madeleine Hayoz demande ce que signifie la langue de correspondance.

Les secrétaires précisent qu'à l'inscription au contrôle des habitants la langue parlée à la maison est précisée.

Madelaine Hayoz questionne comment la gestion d'une famille bilingue dont la langue de correspondance ne correspond pas forcément à celle de l'inscription à l'école de l'enfant. Il s'agit d'une exception mais qui décide de l'admission.

Mélanie Gubler répond que c'est le directeur de l'école.

Roman Huber estime que ce changement est une régression. Nous vivons dans une région bilingue et nous devrions soutenir le bilinguisme. Les parents doivent continuer à pouvoir choisir la langue dans laquelle ils veulent scolariser leurs enfants.

Mélanie Gubler répond que c'est toujours possible mais, qu'au départ, il est plus simple de se baser sur la langue enregistrée à la commune pour organiser les classes en amont.

Roman Huber rétorque qu'il y a une grande différence entre avoir le choix d'entrée ou de devoir faire une demande d'exception. A la fin, les personnes qui savent argumenter seront favorisées par rapport aux personnes qui n'écrivent pas volontiers ou qui n'ont pas de connexion, celles-ci seront préteritées. C'est pour tout ceci qu'il propose de ne pas entrer en matière avec ce changement d'article et conserver le règlement tel quel.

David Humair revient sur le fait que nous vivons dans une région bilingue et que le choix était donné directement aux parents pour la langue de scolarisation. Finalement, il estime que la langue enregistrée à la commune est aussi un choix mais fait à un autre moment.

Roman Huber dit qu'au moment de la naissance et de l'inscription d'un enfant à la commune, l'indication de la langue pour sa scolarisation ne peut pas être décidé à ce moment-là.

David Humair dit que le statut d'exception à demander est justement fait pour cette situation.

Roman Huber répond que c'est beaucoup plus compliqué.

David Humair propose que les parents viennent à la commune pour indiquer leur choix et régler le cas.

Roman Huber dit que ça ne change pas grand-chose. En ce qui concerne l'organisation, l'école pourrait demander un an à l'avance le choix des parents.

David Humair dit que la discussion peut s'étendre à ce sujet mais que pour lui le règlement permet la scolarisation en allemand ou en français. C'est le processus qui change. Le bilinguisme est respecté.



Commune de Cressier

Willi Aebi revient sur le fait que c'est le directeur qui décide. Ce procédé engendre des risques car les décisions peuvent être une fois positives et une autre fois négatives selon les grandeurs des classes. Ceci posera des problèmes. Il n'est pas convaincu par ce changement. Il estime aussi que ce n'est pas correct si les parents doivent changer la langue d'inscription uniquement pour pouvoir scolariser leurs enfants dans l'autre langue.

David Humair revient sur le fait que le choix est toujours possible et il ne pense pas que les directeurs d'école vont forcer un changement de langue pour une question d'organisation. Le sujet est vaste mais nous devons voter sur cette modification.

Le Syndic demande qui accepte la modification d'article. Les citoyens votent à main levée et David Humair demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les voix.

Il est annoncé 8 personnes par un des scrutateurs et une vingtaine par l'autre. David Humair dit que nous ne pouvons pas décompter de la sorte et redemande aux personnes acceptant l'article de lever la main.

Finalement, un recomptage de se fait de vive voix et le résultat est le suivant :

Pour le changement d'article : 25 voix soit 26 avec celle du Syndic qui ne vote pas (départage en cas d'égalité)

Contre le changement d'article : 11 voix

Abstention : 11 voix

Le changement d'article est accepté.

7. Promotions civiques

David Humair se réjouit de présenter ce point. Il revient sur les proportions évoquées au début de la rencontre.

14 jeunes gens ont été invités à venir ce soir et c'est 4 d'entre-eux qui ont répondu présent.

Les promus sont appelés, applaudis et un présent leur est remis. Il s'agit de :
Sacha Müller, Lisa Schafer, Maëlle Aebischer et Jordan Julmy

Ils sont félicités de prendre leur rôle de citoyen au sérieux.



8. Divers

David Humair ouvre ce dernier point en passant d'abord le micro au Conseil communal.

Jacques Berset reprend la parole, il résume les quelques points suivants :

Réseau d'eau CCMM

Les travaux avancent. Des conduites pour le réservoir (eau usées) sont en construction actuellement, le permis ayant tardé à être délivré.

Gare TPF

Le projet prévoit deux lignes avec un passage sous-voies et une marquise. Celle de Cressier sera différente de celles construites dans les gares voisines. En effet, le village étant classé ISOS protection fédérale, le Service des biens culturels est intervenu et un concours d'architectes a été mis en place. La gare est actuellement aménagée provisoirement pour être accessible aux personnes à mobilité réduite. Le projet final est prévu pour 2028

Construction du bâtiment de la voirie

Comme annoncé, le projet sera présenté fin janvier, début février 2024.

Place de l'Eglise – éclairage public

Nous avons changé tout l'éclairage de la Route de la Gare qui permet de descendre l'intensité de la lumière jusqu'à 10%. Les quatre candélabres de la place de l'Eglise sont encore à changer ; pour le reste du village toutes les lampes sont en LED. Nous n'avons pas besoin d'intervenir sur l'extinction car nous sommes en économie d'énergie maximale selon le Groupe E. Pour information, les quatre candélabres manquants ont été commandés en janvier 2022, il y a bientôt deux ans que nous les attendons.

Jacques Berset profite de conserver le micro pour parler du Conseil communal qui est une équipe qui travaille et qui s'entend bien. Notre Syndic est très actif et, il tient à le remercier pour son investissement au nom de tous ses collègues et du personnel communal. Il est applaudi par l'Assemblée.

David Humair remercie le Vice-Syndic pour ces mots. Il confirme la bonne entente et la bonne collaboration au sein du Conseil communal ceci est son bilan de La mi-législature qui est passée et qui se poursuivra jusqu'en 2026. Comme il l'a mentionné dans le Cressia-Quoi ? il y a beaucoup de coûts liés, nous dépendons du canton et des associations de communes. Le futur de la gestion de Cressier sera de plus en plus complexe. L'avenir décidera du sort de l'indépendance du village mais il y aura certainement une réflexion à se faire à ce sujet. La prochaine législature aura du travail.

Il passe la parole à l'Assemblée.

Nicole Hayoz aimerait faire une remarque concernant le point 2 – règlement communaux. Il a été dit que la décision de changement de prix est une décision du Conseil communal et que l'Assemblée n'a pas à voter. Pour que les gens soient intéressés à venir aux Assemblées communales il faut les laisser voter. Elle se sent frustrée et le dit franchement.

Pierre Schmidt demande si le candélabre à côté de la cure est éteint pour l'éternité ou si il sera réparé.

Jacques Berset revient sur le fait que la commande pour la place de l'Eglise a été faite en 2022. Le Groupe E nous a confirmé que la lanterne sera changée en même temps que les luminaires de la place de l'Eglise. Il y a un autre candélabre qui ne fonctionne pas sur cette place mais nous attendons toujours le Groupe E. Il ne faudrait pas changer une ampoule allogène alors qu'une LED est prévue. Tout ceci sera fait dès que possible.



Commune de Cressier

Madeleine Hayoz demande ce qu'il en est avec le chlorothalonil.

Jacques Berset répond que le chlorothalonil est toujours présent dans le puit. Nous changeons le charbon actif régulièrement pour le gérer.

Madeleine Hayoz demande si le taux de chlorothalonil a baissé.

Jacques Berset répond que non. Il restera quelques années très haut comme c'était le cas avec l'atrazine. Cependant nous gérons ce taux avec le charbon actif qui filtre l'eau avant son entrée dans le réseau. Maintenant nous faisons une nouvelle installation UV pour gérer le COT (carbone organique).

Roman Huber demande si les causes de la pollution signalée en mars dernier ont été trouvées. A la même époque le charbon actif avait été désactivé pour le changer car on soupçonnait que le problème venait de là et qu'il serait réglé ainsi.

Jacques Berset nous n'avons pas trouvé de solution à ce problème. Nous devons changer le charbon plus souvent mais il est clair que le dispositif filtre non seulement le chlorothalonil mais aussi d'autres substances, ce qui le charge énormément. Il a donc été décidé d'installer un UV à la sortie du filtre pour couper le risque de surcharge de carbone organique aussi. La solution pour le charbon actif a été recherchée mais le livreur ne se remet pas en cause, c'est aussi pour cette raison que nous prendrons une autre sorte de charbon à l'avenir. Tout est sous contrôle avec le SAAV Service alimentaires et vétérinaire de Fribourg.

Roman Huber demande pourquoi les mesures de métabolites du chlorothalonil n'ont plus été publiées.

Jacques Berset explique que ces mesures ne sont pas toujours possibles car le laboratoire cantonal ne les exécute que deux fois par an et nous sommes obligés de faire ces analyses chez eux. Les autres mesures sont publiées régulièrement.

Roman Huber demande que les nouvelles soient plus souvent publiées car il a uniquement reçu un tout-ménage disant que le charbon actif était désactivé et plus rien ensuite.

Jacques Berset répond que le charbon actif n'est pas en service, il le sera dès janvier 2024.

Sébastien Berset profite d'inviter toute l'Assemblée au concert l'Avent qui sera suivi d'un apéritif. Ce produiront la Cécilienne et la Villageoise le 17 décembre à l'Eglise de Cressier.

Jacques Yerly remercie la commune de lui avoir mis à disposition le four à bois et les personnes qui ont participé à l'activité « pain à l'ancienne ». L'an prochain des dates seront reconduites et seront publiées dans le Cressia Quoi ? pour cette formation de cuisson au four à bois. Il sera peut-être créé une nouvelle activité autour du four pour celles et ceux qui aimeraient cuire leur création au bois.

David Humair qui a suivi une formation de Jacques Yerly dit qu'il a appris beaucoup de choses et que l'ambiance était très sympathique.

Pierre Schmidt demande quels sont les changements pour le Conseil communal après la dernière votation concernant le désenchevêtrement des tâches.

David Humair qu'il n'y aura aucun changement vu que l'objet a été refusé. Par contre, ça aurait changé passablement nos tâches si la proposition avait été acceptée.



Commune de Cressier

Pierre Schmidt demande si le Conseil communal aurait préféré l'acceptation.

David Humair dit que nous n'avons pas à juger mais à nous adapter à la situation.

Roman Huber aimerait parler de l'abattage de trois chênes qui a été fait dernièrement. Il demande s'ils seront remplacés et où seront plantés les jeunes chênes.

Jacques Berset informe que le remplacement a déjà été organisé, de jeunes chênes sont déjà plantés. Les chênes qui ont été coupés étaient des arbres privés. La commune a la responsabilité d'assurer la sécurité du bord de la route. Une demande d'abatage a été faite à l'Etat. Plusieurs jeunes arbres ont été plantés le long des haies car on ne peut les planter en forêt.

David Humair demande à l'Assemblée si elle a encore des divers. La parole n'étant pas demandée, le Syndic remercie les citoyens de s'être déplacés ce soir et les invite à partager un verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h50